



Il n'est pas un homme qui en accuse un autre d'immoralité ou de mécréance, sans que cette parole ne revienne sur lui, si elle n'est pas justifiée.

Abû Dharr (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il n'est pas un homme qui en accuse un autre d'immoralité ou de mécréance sans que cette parole ne revienne sur lui, si elle n'est pas justifiée. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a formellement interdit que l'homme traite son compagnon de pervers ou de mécréant. Ceci car, si son compagnon n'est pas ainsi, cette parole retourne vers celui qui l'a prononcée.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8883>

